



Cabinet de la Ministre de la Santé,  
de l'Action sociale et de  
l'Égalité des Chances

Monsieur André ANTOINE  
Ministre du Budget, des Finances, de  
l'emploi, de la Formation, des Sports et de  
la politique aéroportuaire

Rue d'Harscamp, 22  
5000 NAMUR

Correspondant : Marie-Pierre VAN DOOREN  
Email : [Marie-pierre.vandooren@gov.wallonie.be](mailto:Marie-pierre.vandooren@gov.wallonie.be)  
Nos Réf : ETI/FLA/MPVD/c004/

COPIE

Monsieur le Ministre,  
Cher Collègue,

Différentes associations de CPAS, plus précisément des associations « chapitre XII », m'interpellent quant au devenir des postes APE octroyés dans le cadre du PST3. Pour rappel, ces postes ont été rétrocedés par les CPAS via un mécanisme de cession de points qui leur auraient été accordés pour des besoins spécifiques exceptionnels.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette mise à disposition vise à permettre aux associations l'engagement notamment de travailleurs de rue, d'agents de prévention contre le surendettement ou encore des travailleurs sociaux.

Aujourd'hui, vous relevez que ce dispositif ne permet que la cession de points propres, et non ceux accordés sur la base de besoins spécifiques exceptionnels.

A ce sujet, dans le cadre de l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de bonne gouvernance, d'énergie, de logement, d'emploi, d'environnement, d'aménagement du territoire et d'agriculture, il est prévu de modifier le décret du 25 avril 2002 dit décret « APE » et ce, afin de régulariser la situation de ces associations « chapitre XII ».

Toujours dans la même perspective, il ressort des différents contacts pris au sein de votre Cabinet, une volonté manifeste de maintenir ces emplois. Dès lors, il a été proposé en Intercabinets portant sur le décret-programme de fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2010 la modification dudit décret « APE » - avec rétroactivité -, de telle sorte à ne pas mettre en difficultés les différentes associations concernées.

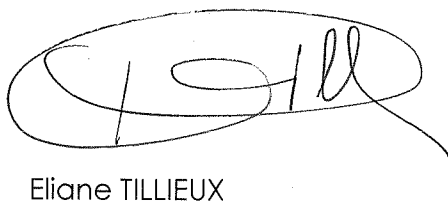
A l'heure qu'il est, sachant que les contrats APE arrivent à échéance le **31 décembre prochain**, il me semble qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions qui s'imposent. Dès lors, il est urgent d'avertir les différents secteurs, sans quoi ils se verraient contraints de licencier le personnel en place, ce qui irait à l'encontre de l'objectif poursuivi.

Par la même occasion, la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie attire aussi l'attention sur les points APE octroyés dans le cadre du fonds social Mazout et les APE Seniors (conseil consultatif des aînés, maisons de quartier et garde-malade, etc.).

Aussi, puis-je vous inviter à réserver le bénéfice de **l'urgence aux présentes demandes** en informant, d'une part les secteurs concernés et, d'autre part, en portant à ma connaissance la suite que vous réserverez à ces postes de travail qui, comme vous le savez, contribuent à mener des politiques sociales de proximité au bénéfice d'un public fragilisé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Ministre de la Santé, de l'Action  
sociale et de l'Égalité des Chances

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Tillieux', enclosed within a large, loopy oval shape. A long, thin line extends from the bottom right of the signature.

Eliane TILLIEUX

**Copie de la présente à Monsieur Emonts, Président de l'U.V.C.W.**